# NOTE D'INFORMATION

**DENOMINATION DE L'OPCVM**

# CAT Diversifié

**FORME JURIDIQUE**

Fonds Commun de Placement

**Société de gestion** **Sogécapital Gestion**

**Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières**

**Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence** VI/OP/037/2013 **en date du** 19/11/2013

Directeur Général Adjoint

Hicham ELALAMY

CONSEIL DÉONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIÈRES C.D.V.M

S.E

WA

NB

## Organisme responsable de la note d'information

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion Sogécapital Gestion, sis à 55, Bd. Abdelmoumen - Casablanca représentée par Mme Amale CHRAIBI en sa qualité de Président du Directoire, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Sogécapital Gestion
Représenté par Mme Amale CHRAIBI

## AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
C.D.V.M

## I CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : CAT Diversifié
- Nature juridique : Fonds commun de Placement (FCP)
- Code Maroclear : MA0000037145
- Date et référence de l'agrément : le 30/04/2012 sous le numéro AG/OP/048/2012
- Date de création : 18/08/2010
- Siège social : 55, Bd Abdelmoumen, Casablanca
- Durée de vie : 99 ans
- Exercice social : 1er Janvier au 31 Décembre
- Apport initial : 1.000.000,00 Dhs
- Valeur liquidative d'origine : 10.000,00 Dhs.
- Etablissement de gestion : Sogécapital Gestion représenté par Mme Amale CHRAIBI
- Etablissement dépositaire : Société Générale Marocaine de Banques (SGMB)
- Commercialisateur : Sogécapital Gestion représenté par Mme Amale CHRAIBI
- Commissaire aux comptes : Le cabinet A. Saaidi et Associés représenté par M. Nawfal AMAR

## II CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : « Diversifié».
- Indice de référence : Benchmixte ; 85% MBI Global, 15% MASI flottant.
- Objectif de gestion : L'objectif du FCP est d'optimiser pour ses souscripteurs le couple risque-rendement, à travers des investissements en produits de taux et une diversification en actions.
- Stratégie d'investissement : L'OPCVM sera investi au maximum à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs, hors liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances .
  Par ailleurs le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif à des opérations de placement portant sur des actifs libellés en devises à l'étranger dans le respect des conditions règlementaires en vigueur.
- Durée de placement recommandée : 3 ans minimum

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES C.D.V.M

WA

- Souscripteurs concernés : Compagnie d'Assurance Transport (C.A.T) sans exclure les personnes physiques ou morales

## III MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : 09/11/2010

- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.

- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : *la* valeur liquidative est affichée le 1er jour ouvrable qui suit son calcul dans les locaux de Sogécapital Gestion. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.

- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les principes d'évaluation de l'OPCVM sont identiques à ceux prévus dans la circulaire du CDVM.

- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous :

    - Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de Sogécapital Gestion. au plus tard à 10h00 le jour de calcul de la valeur liquidative.

    - Lieu de réception des souscriptions et rachats : Sogécapital Gestion.

    - Calcul du prix de souscription : prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) majorée de la commission de souscription ;

    - Calcul du prix de rachat : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre de parts en circulation) minorée de la commission de rachat.

- Affectation des résultats : Capitalisation intégrale des revenus.

Les coupons sont comptabilisés selon la méthode des « coupons courus ».

- Régime fiscal :

Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

## IV COMMISSIONS ET FRAIS

- Commission de souscription maximale :
    - En pourcentage : 3% H .T du montant souscrit.
    - Part incompressible acquise au FCP : 0.2%.
    - Cas d'exonération : Pour les souscriptions présentées par un porteur de part qui a présenté simultanément une demande de rachat portant sur la même quantité et enregistré sur la même valeur liquidative ;

– Commission de rachat maximale :

- En pourcentage : 1.5% H .T du montant racheté.
- Part incompressible acquise au FCP : 0.1%
- Cas d'exonération : Pour les rachats présentés par un porteur de part qui a présenté simultanément une demande de souscription portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative.

*NB : « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur d'actions ou de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de comptes ».*

– Frais de gestion

Les frais de gestion devant être encourus par un OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Sogécapital Gestion.

Le taux des frais de gestion est de 2% hors taxe maximum. Ils sont prélevés chaque trimestre.

Les frais de gestion sont ventilés comme suit :

– (1) Frais publications : 20 000 DH (HT)
– (2) Commissaire aux comptes : 20 000DH (HT)
– (3) Commissions CDVM : 0,025% (HT)
– (4) Dépositaire : 0,005% (HT)
– (5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 4 000 DH (HT)
– (6)Maroclear (droit d'admission) : 0.0075% si actif inférieur à 100 millions DH(HT)
– 0.0025% si actif compris entre 100 et 500 millions DH (HT)
– 0.0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard DH (HT)
– 0.0001% si actif supérieur à 1 milliard DH (HT)
– Prestations de Sogécapital Gestion : Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6).

